

CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS FIXANT UN PROGRAMME  
D'ACTIONS DE PRÉVENTION SPÉCIFIQUE AUX ACTIVITES D'IMPORT-  
EXPORT DE MATERIELS MECANIQUES ET ELECTRONIQUES

---

Référence G 012

---

Avenant n ° 1

---



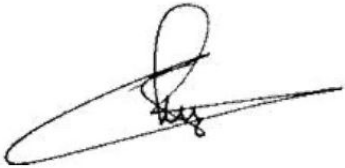
- Suite à l'avis du Comité Technique National des commerces non alimentaires (CTN G), en mars 2023, la convention nationale d'objectifs spécifique aux activités d'import-export de matériels mécaniques et électroniques, est modifiée de façon à intégrer dans son champ d'application activités de commerce, distribution, location et réparation de matériel de bâtiment, travaux publics et de manutention (DLR) pour les codes 516 KC et 516NC.
- Le titre de la convention est modifié et devient :

**CONVENTION NATIONALE D'OBJECTIFS  
FIXANT UN PROGRAMME D'ACTIONS  
DE PREVENTION SPECIFIQUE  
AUX ACTIVITES D'IMPORT-EXPORT  
DE MATERIELS MECANIQUES ET ELECTRONIQUES  
ET AUX ACTIVITES DE COMMERCE, DISTRIBUTION,  
LOCATION ET REPARATION DE MATERIEL DE BATIMENT,  
TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION (DLR)**

- La Fédération DLR est ajoutée en tant que signataire de la convention
- L'article 1 (champ d'application) est complété en ajoutant « Les activités de distribution, location et réparation de matériels de bâtiment, travaux publics et manutention sont également couvertes ».
- Les numéros de risques 516KC et 516NC ne font plus l'objet de restriction
- L'article 242 (objectifs de prévention) est complété par l'ajout de :
  - o Postures de travail
  - o L'exposition aux COV, solvants, peintures et diluants, gaz d'échappement et poussières (fibres d'amiante, de céramique, d'aluminium, de ponçage, ...).

- La réduction des risques pour les membres supérieurs en favorisant l'utilisation d'outillages adaptés et performants.
- L'article 243 (mesures prioritaires) est complété par l'ajout de « l'équipement en matériel de vidange par aspiration des huiles usagées »

Fait à Paris, le 28 février 2024 en 3 exemplaires.

<p><b>LA CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE</b> <i>La directrice des risques professionnels</i></p>  <p><b>Anne THIEBEAULD</b></p>	<p><b>La fédération des entreprises internationales de la mécanique et de l'électronique</b> <i>Le président</i></p>  <div data-bbox="954 936 1295 1048" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p><b>FIGIME</b> 43-45 Rue de Naples 75008 PARIS Tél. : 01.44.69.40.82 - Fax : 01.44.69.40.61</p></div> <p><b>Alain ROSAZ</b></p>
<p><b>La Fédération DLR</b> <i>Le Président</i></p>  <p><b>Philippe COHET</b></p>	